

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2004

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social: L-1118 Luxembourg 10, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg: B 31 036





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires:

- **M. Robert HENTGEN**, président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Bridel;
 - **M. Gabriel DEIBENER**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Clemency.
-
- **M. Pit HENTGEN**, président, directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE, résidant à Roedgen;
 - **M. Jean-Claude FINCK**, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Foetz;
 - **M. Gilbert ERNST**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT résidant à Luxembourg, (cooptation avec effet au 17 février 2004);
 - **M. Jean HABAY**, directeur de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, résidant à Sterpenich;
 - **M. Jean-Paul KRAUS**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Bertrange;
 - **M. François PAULY**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Edmond SCHUMACHER**, vice-président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg.
-
- **M. Raymond KIRSCH**, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, résidant à Steinsel, (démission avec effet au 1^{er} février 2004).



DIRECTION

- *M. Pit HENTGEN*, directeur général, résidant à Roedgen;
- *M. Jean HABAY*, directeur, résidant à Sterpenich;
- *Mme Manuela MANGON-ZANIER*, sous-directeur, résidant à Buerden.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Au 31 décembre 2003, le montant total des primes comptabilisées s'élève à EUR 65.253.090,19 contre EUR 56.199.153,78 en 2002, soit une augmentation de plus de 16 %.

L'encaissement en assurance individuelle progresse de près de 12 %. La production d'assurance décès est restée fermement soutenue et notre produit 'Lalux-Golden Rent' (art. 111bis LIR) a remporté de nouveau un succès certain.

En assurance groupe, la progression très importante (plus de 24%) reste partiellement liée aux adaptations de régimes complémentaires de pension à la loi du 8 juin 1999. Comme 2003 était la dernière année de transition prévue par le législateur, permettant aux entreprises d'adapter leur ancien régime, nous nous attendons à un tassement de cet encaissement. Les produits de type 'defined cost' unit-linked ont remporté un succès croissant.

La charge des décès est restée dans les normes.

A la clôture de l'exercice, les provisions techniques totales se sont élevées à EUR 341.215.245,94 contre EUR 305.792.825,49 en fin 2002.

Vu la nette diminution des corrections de valeurs sur placements, le résultat de l'exercice est en nette hausse par rapport à celui de l'exercice précédent.

Pour 2004, nous nous attendons à un développement normal de nos affaires.

Monsieur Raymond KIRSCH, administrateur et vice-président de notre Société, a renoncé à son mandat en février dernier, lorsqu'il a pris sa retraite comme directeur général et président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT. Il a participé au développement de notre Société depuis sa constitution en 1989. Nous le remercions vivement de sa collaboration avisée et de ses conseils judicieux.

Il a été remplacé par Monsieur Gilbert ERNST, directeur et membre du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, coopté avec effet au 17 février 2004.

Nous tenons à remercier notre personnel et nos agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.



Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 7.002.172,98 contre EUR 1.747.249,77 en 2002. Le report de l'exercice précédent est de EUR 8.557,58. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 7.010.730,56 comme suit:

Dividende brut aux actionnaires	EUR	3.300.000,00
Attribution à la réserve impôt fortune	EUR	1.348.000,00
Attribution aux réserves libres	EUR	2.350.000,00
Report à nouveau	EUR	12.730,56

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut de EUR 1.100 par action.



Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2003. Nous vous prions de ratifier la cooptation de Monsieur Gilbert ERNST et de renouveler les mandats de tous les administrateurs pour cinq ans.



Luxembourg, le 23 mars 2004
Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2003, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base des sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 30 mars 2004



COMPAGNIE DE REVISION
Société Anonyme
Réviseur d'entreprises

Jean-Marie GISCHER



BILAN AU 31 DECEMBRE 2003 (en EUROS)

ACTIF		2003	2002
Placements (Note 3C)		380.118.572,29	340.679.787,24
Terrains et constructions (Notes 2A, 3A)	3.732.084,67		3.818.293,07
Autres placements financiers (Notes 2C, 3B)	376.386.487,62		336.861.494,17
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	64.421.622,90		64.093.674,26
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	220.646.938,79		198.957.122,77
Prêts sur polices Vie	543.925,93		601.921,14
Dépôts auprès des établissements de crédit	90.774.000,00		73.208.776,00
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux (Note 2D)		5.169.527,23	2.260.700,61
Part des réassureurs dans la provision d'assurance-Vie		2.772.106,02	5.156.818,50
Créances (Notes 2E, 3D)		8.570.549,86	7.884.454,44
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:	6.202.278,51		6.595.580,56
les preneurs d'assurance	3.601.652,09		4.140.906,65
les intermédiaires d'assurance	2.600.626,42		2.454.673,91
Créances nées d'opérations de réassurance	20.712,14		21.642,23
Autres créances	2.347.559,21		1.267.231,65
Autres éléments d'actif		2.332.932,35	1.224.658,95
Actifs corporels et stocks (Note 2A)	32.620,65		26.878,50
Avoirs en banque, avois en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	2.300.311,70		1.197.780,45
Comptes de régularisation		6.757.167,57	6.395.304,51
Intérêts et loyers acquis non échus	6.757.167,57		6.377.821,86
Autres comptes de régularisation	0,00		17.482,65
Total de l'actif		405.720.855,32	363.601.724,25

PASSIF		2003	2002
Capitaux propres		52.942.860,98	45.002.273,23
Capital souscrit (Note 3E)	25.000.000,00		25.000.000,00
Réserves	16.771.679,94		15.531.679,94
Réserve légale	2.500.000,00		2.500.000,00
Autres réserves	14.271.679,94		13.031.679,94
Résultats reportés	8.557,58		11.307,81
Résultat de l'exercice	7.002.172,98		1.747.249,77
Postes spéciaux avec quote-part de réserves (Note 3F)	4.160.450,48		2.712.035,71
Provisions d'assurance-Vie (Note 2G)		336.045.718,71	303.532.124,88
Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance (Note 2H)		5.169.527,23	2.260.700,61
Provisions pour autres risques et charges (Note 2 I)		2.416.764,31	1.230.767,44
Provisions pour pensions et obligations similaires	114.064,31		1.219.167,44
Provisions pour impôts	2.278.600,00		0,00
Autres provisions	24.100,00		11.600,00
Dépôts reçus des réassureurs		2.764.495,44	5.142.570,50
Dettes (Note 3G)		6.381.488,65	6.433.287,59
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.124.033,39		3.216.571,18
Dettes nées d'opérations de réassurance	1.641.153,68		2.347.265,10
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	616.301,58		869.451,31
Total du passif		405.720.855,32	363.601.724,25

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2003 (en EUROS)

COMPTE TECHNIQUE	2003	2002
Primes acquises, nettes de réassurance	60.309.939,88	50.500.016,28
Primes brutes émises (Notes 4A, 4B)	65.253.090,19	56.199.153,78
Primes cédées aux réassureurs	- 4.943.150,31	- 5.699.137,50
Produits des placements	19.840.017,38	19.007.738,86
Produits des autres placements	16.655.234,66	16.819.008,34
Produits provenant des terrains et constructions	764.121,18	735.360,20
Produits provenant d'autres placements	15.891.113,48	16.083.648,14
Profits provenant de la réalisation de placements	3.184.782,72	2.188.730,52
Plus-values non réalisées sur placements (Note 2D)	379.707,71	4.916,73
Autres produits techniques, nets de réassurance	2.094,23	0,00
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 19.309.654,21	- 22.437.684,29
Montants payés		
Montants bruts	- 23.326.391,28	- 23.037.730,92
Part des réassureurs	4.016.737,07	600.046,63
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 37.961.723,91	- 23.318.365,59
Provision d'assurance Vie		
Montant brut	- 35.577.011,43	- 23.891.349,00
Part des réassureurs	- 2.384.712,48	572.983,41
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance	- 1.710.384,99	- 1.484.954,78
Frais d'exploitation nets	- 5.523.772,10	- 3.397.771,67
Frais d'acquisition (Note 2F)	- 3.966.011,29	- 3.660.428,10
Frais d'administration	- 3.613.387,21	- 3.321.872,22
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfiques	2.055.626,40	3.584.528,65
Charges des placements	- 4.176.792,77	- 16.010.495,51
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 3.585.109,77	- 755.921,18
Corrections de valeurs sur placements	- 583.681,10	- 14.119.620,25
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 8.001,90	- 1.134.954,08
Moins-values non réalisées sur placements (Note 2D)	- 429,21	- 664.689,77
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 469,56	- 3.603,42
Produits des placements alloués transférés au compte non technique (Note 2J)	- 2.188.690,01	9.386.675,41
Résultat du compte technique de l'assurance Vie	9.659.842,44	11.581.782,25

COMPTE NON TECHNIQUE	2003	2002
Résultat du compte technique de l'assurance Vie	9.659.842,44	11.581.782,25
Produits des placements alloués transférés du compte non technique (Note 2J)	2.188.690,01	- 9.386.675,41
Autres produits	32.786,89	67.914,05
Autres charges y compris les corrections de valeur	- 846.546,18	- 693.752,51
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves	- 1.555.249,30	- 953.666,46
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	106.834,53	1.649.497,77
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	- 2.694.031,02	- 517.849,92
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts	6.892.327,37	1.747.249,77
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	109.845,61	0,00
Résultat de l'exercice	7.002.172,98	1.747.249,77



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2003

Note 1. Généralités

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, actionnaires à concurrence de 60 % respectivement 40 %.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance Vie de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise, ainsi que de l'ancienne Caisse d'Assurances de la BCEE.



Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. A noter que la Société est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2A. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Elément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2B. Conversion des devises

Les postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.





2C. Autres placements financiers

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas acté en revenu avant l'échéance.

Une reprise de correction de valeur n'est pas effectuée lorsqu'une plus-value est observée sur les titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une telle correction.

2D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

2E. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2F. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

2G. Provisions techniques

Les provisions techniques sont établies contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires. La provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis, est incluse dans la provision d'assurance-Vie.

2H. Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2I. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2J. Produits des placements alloués transférés du compte technique au compte non technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs non représentatifs de provisions techniques a été réaffectée sur la base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3A. Terrains et constructions

Sous ce poste figure l'immeuble dit 'Clesseneck', 65, avenue de la Gare à Luxembourg, ainsi qu'un immeuble à Esch-sur-Alzette, 6, place de l'Hôtel de Ville, principalement utilisé comme bureau régional. Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit:

Valeur comptable au 01.01.2003	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2003
3.818.293,07	0,00	0,00	86.208,40	3.732.084,67

A noter que les plus-values affectées aux terrains et constructions sur la base des dispositions de l'article 54 L.I.R. ont été reprises au passif du bilan sous la rubrique 'Postes spéciaux avec une quote-part de réserves', ceci conformément à l'article 32 de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances.



3B. Autres placements financiers

Sous la rubrique «actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de SICAV et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 148,60 millions.

Sur ces postes des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances, pour un montant de EUR 7,84 millions.

Le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 1,48 millions à la clôture de l'exercice.

3C. Placements

En fin d'exercice les éléments figurant dans cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 430.952.207,08, qui se décompose comme suit:

Terrains et constructions	13.431.753,37
Autres placements financiers	417.520.453,71

Les terrains et constructions ont été évalués en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite 'du coût' et de celle dite 'du revenu'.

3D. Créances

Sous cette rubrique figurent des créances sur des entreprises liées pour un total de EUR 2,29 millions.

3E. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 3.000 actions.

3F. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains titres, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

3G. Dettes

A la clôture de l'exercice les dettes envers les sociétés liées se chiffrent à EUR 0,02 millions tandis que celles envers les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation se sont élevées à EUR 0,11 millions.

Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 5 ans.





Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de profits et pertes

4A. Ventilation des primes d'assurance directe par groupe de produit (en milliers d'EUR)

Primes individuelles	41.599,1
Primes au titre de contrats de groupe	23.585,1
Primes périodiques	48.986,4
Primes uniques	16.197,8
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	22.224,8
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	40.873,3
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2.086,1
Solde de réassurance	-1.401,4

4B. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe souscrites au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à EUR 65,2 millions.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 3,36 millions et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.

4D. Effectifs

Au cours de l'exercice 2003, la Société a occupé en moyenne 32 personnes, dont 7 à temps partiel.

L'effectif moyen se répartit de la façon suivante:

Dirigeants: 4 Employés: 27 Ouvriers: 1

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit:
(en millions d'EUR)

Salaires et traitements	:	1,52
Charges sociales	:	0,30
dont pensions	:	0,13

4E. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

a) Conseil d'administration: EUR 137.500,00 (7 personnes)

b) Dirigeants: EUR 384.103,09 (4 personnes,
dont 2 à temps partiel)



Photos: Michael MORRIS (portraits) - Agence BLITZ (couverture)

Nous remercions celles et ceux de nos employés qui ont bien voulu participer à l'illustration de ce rapport.